FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT

Important

ELECTIONS PROFESSIONNELLES.

Chimie ● Caoutchouc ● Industrie pharmaceutique ● Répartition pharmaceutique ● Droguerie pharmaceutique ● Instruments à écrire ● Laboratoires d'Analyses Médicales ● Navigation de plaisance ● Officines ● Pétrole ● Plasturgie ● Négoce et prestations de services médico-techniques.

La loi du 20 août 2008, dite de *"rénovation de la démocratie sociale"*, nous confère une grande responsabilité, celle de réussir le développement de la CGT sur 2 aspects :

- Implanter la CGT là où elle est absente, en assurant un suivi régulier à partir de syndicats d'entreprise en cohérence avec les territoires.
- Renforcer le syndicat là où il est présent, tout en réduisant l'écart entre nombre de salariés, électeurs CGT et nombre de syndiqués à la CGT.

Sur le deuxième point, la loi sur la représentativité fait que nous ne pouvons plus préparer avec les mêmes méthodes, **les échéances importantes que sont les élections professionnelles**.

Il nous faut mettre en place dans la Fédération un plan de travail qui nous permette d'assurer le suivi de nos bases organisées pour faire de cette question, non pas des rendez-vous ponctuels, mais de s'inscrire dans la durée en cohésion avec toutes les forces de la CGT.

Une des étapes de ce plan de travail est de recenser tous les résultats des élections professionnelles des entreprises de nos branches, afin d'aborder les questions de la représentativité sur 2 aspects :

1. Être prêts pour les futures échéances de 2016, pour mesurer la représentativité dans les 12 branches de notre Fédération.
2. Nous permettre d'assurer le suivi de nos bases organisées. *(Dates des élections, durées des mandats, pourcentage de syndicalisation dans les différentes catégories, etc.)*

Cette étape est indispensable pour construire un plan d'actions adapté en direction des salariés de nos branches pour renforcer et implanter la CGT.

Seul un renforcement important de la CGT, nous donnera les moyens humains et financiers pour obtenir des droits nouveaux et gagner sur les revendications.

Pour atteindre cet objectif et engager un travail de fond avec la direction fédérale, nous vous demandons de faire parvenir aux camarades du pôle Orga de la Fédération, la copie des imprimés officiels CERFA *(la direction doit vous donner une copie, voir exemplaire au verso)* **avec les résultats aux élections de CE au premier tour par collège.**

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex /Tél. 0148188036 /Fax. 0148188035 /http: //www.fnic.cgt.fr /E-mail : fnic@cgt.fr

Montreuil, le 29 mars 2011 - Gén. 572 GH/VL

A L'ISSUE DE L'ÉLECTION, L'EMPLOYEUR DOIT TRANSMETTRE *(dans les 15 jours)* :

☞ **2 exemplaires du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence à l'inspecteur du travail.**

☞ **1 exemplaire du procès-verbal d'élection ou du procès-verbal de carence au centre de traitement des élections professionnelles, à l'adresse suivante :**

CTEP
TSA 79104
76934 ROUEN CEDEX 9

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Direction Générale du Travail

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AU COMITÉ D'ENTREPRISE OU D'ÉTABLISSEMENT MEMBRES TITULAIRES

cerfa
N° 10114 *03

CE
EL 02

Lire attentivement la notice d'accompagnement disponible sur www.travail-solidarite.gouv.fr (informations pratiques / formulaires)

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Raison sociale : ______

Adresse : ______

Code postal : ⎿_⎿_⎿_⎿_⎿_⎿ Ville : ______

SIRET de l'établissement : ⎿_⎿_⎿_⎿ ⎿_⎿_⎿_⎿ ⎿_⎿_⎿_⎿ ⎿_⎿_⎿_⎿_⎿_⎿

Autres établissements concernés par l'élection : ***Liste à compléter au verso***

Numéro de convention collective (IDCC) : ⎿_⎿_⎿_⎿_⎿

INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION

Durée du mandat des élus : ⎿_⎿ années

Nombre total de collèges électoraux (y compris celui-ci) : ⎿_⎿

S'agit-il d'une élection partielle (si **Oui**, cochez la case) : ☐

Date du précédent scrutin (JJ/MM/AAAA) : ⎿_⎿_⎿/⎿_⎿_⎿/⎿_⎿_⎿_⎿_⎿

COLLÈGE CONCERNÉ

DÉNOMINATION DU COLLÈGE LÉGAL :

- **Collège unique** ☐
- **1er collège :** ouvriers, employés ☐
- **2ème collège :** techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres ☐
- **3ème collège :** ingénieurs et cadres ☐
- **Autre** ☐

COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : *(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)*

- **Ouvriers** 1 ☐
- **Employés** 2 ☐
- **Techniciens** 3 ☐
- **Agents de maîtrise** 4 ☐
- **Ingénieurs** 5 ☐
- **Cadres** 6 ☐
- **Autres :** ______ 7 ☐ *(préciser)* ______

MT1

RÉSULTATS CONCERNANT LE 1er TOUR

Date du 1er tour (JJ/MM/AAAA) : ⎿_⎿_⎿/⎿_⎿_⎿/⎿_⎿_⎿_⎿_⎿

A. Nombre d'électeurs inscrits **A =** ______

B. Nombre de votants **B =** ______

C. Bulletins blancs ou nuls **C =** ______

D. Suffrages valablement exprimés **(B - C)** **D =** ______

1. Y a-t-il eu carence ? *(cocher)* ☐ *Oui* ☐ *Non*
2. Le quorum a-t-il été atteint ?

QUORUM = $E = \frac{A}{2} = \frac{\quad}{2} =$

☐ Non si D est inférieur à E
☐ Oui si D est supérieur à E

Nombre de listes présentées au premier tour ⎿_⎿_⎿

Nombre de sièges à pourvoir par le collège **P =** ⎿_⎿_⎿

Quotient électoral (2 décimales)

$G = \frac{D}{P} = \frac{\quad}{\quad} =$

NOMS et PRENOMS des candidats groupés par liste *(sauter une ligne entre chaque liste)* Le nom des candidats élus sera souligné	Sexe H ou F	Désignation des syndicats ayant présenté des listes *(préciser le cas échéant l'organisation interprofessionnelle de rattachement)*	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à D)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	**Si le quorum n'est pas atteint, ne pas remplir.** Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	Nombre de candidats présentés par chaque liste N	Moyenne des voix de chaque liste $V = \frac{T}{N}$ *(2 décimales)*	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste, inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales) 1er siège	2ème siège	3ème siège	ELUS Porter la mention «Elu»	Nombre d'élus par liste
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13

Paraphe des membres du bureau de vote

Dans le cas où des listes communes se sont présentées au 1er tour, précisez :

Nom de la liste commune	Noms des organisations entrant dans cette liste (avec intitulé de l'organisation interprofessionnelle de rattachement)	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Signatures du PV par les membres du bureau de vote au verso.